DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

REPUBLIQUE FRAN

Arrondissement d'Aix en Provence

## EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

13580

2024 29 DGS

## Arrêté portant délégation de signature à Madame Karine BARRA Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que Madame Karine BARRA, Rédacteur Principal 1ère classe, exerce les fonctions de Responsable du service Affaires Générales,

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

## ARRETE:

**ARTICLE 1**: Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Karine BARRA pour la signature des copies certifiées conformes à l'original destinées à des organismes étrangers, des certificats de déménagement, des certificats de domicile, des certificats de vie et la légalisation de signature.

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes administratifs et notifié à l'intéressée.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 février 2024.

Le Maire

Jérôme M

Notification faite à l'intéressée le